Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 059-215901729-20240613-240613DE_1-DE

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, FEDDAL, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN *(pouvoir à Monsieur CHERRIER)*, Monsieur CRASNAULT *(pouvoir à Monsieur DUCHEMIN)*, Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI *(pouvoir à Madame THOMAS)*, Monsieur TONNEAU *(pouvoir à Monsieur FEDDAL)*, Monsieur SANCHEZ *(pouvoir à Madame DUPONT)*, Monsieur VANDENDOOREN *(pouvoir à Monsieur BRAILLY)*, Madame BOUTON *(pouvoir à Madame ATTEN)*.

Absente excusée : Madame DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

DELIBERATION N° 1 : COMPTE DE GESTION RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1. l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3. la comptabilité des valeurs inactives.

.../...

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 059-215901729-20240613-240613DE_1-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 26 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS.

***Se sont abstenus* : MM. BRAILLY, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, FEDDAL, TONNEAU.**

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

S. THERY.

Le Maire,

A.L. D[illegible]NINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....................
et de la publication le..